

Les services et offres touristiques

Les services et offres touristiques

les services

1 - Les services de proximité immédiate :

♦ **Informations météo** : les cyclotouristes sont tous Météo-dépendants. L'accès à la météo au départ via des sites internet, une information disponible dans un Office de Tourisme (notamment en montagne..) ou un affichage de la météo dans des lieux de passage (loueurs, hôtels...). De mauvaises conditions météo pourront aussi entraîner le besoin pour le cyclotouriste de modifier un séjour (doublement de nuitée ou annulation de nuitée). De fait, elle demandera aux hébergeurs d'être souples sur des demandes de dernière minute.

♦ **Accès aux toilettes** : l'information sur les toilettes publiques existantes le long de l'itinéraire ou dans les communes traversées est importante. Cette information devra être présente sur les bases de données d'information touristique pour pouvoir être positionnées sur les itinéraires et utilisées sur les sites web ou applications mobiles. Elle doit aussi comporter les horaires d'ouverture s'il y en a.

♦ **Accès aux points d'eau** : l'information sur les points d'eau potable est également importante surtout sur des itinéraires longs ou ne proposant pas de traversées de communes de manière rapprochée.

♦ **Accès à un parking vélo** : l'inventaire et la géolocalisation des parkings vélo font partie des points importants et la dissociation des types de parking sera importante dans le cadre des nouvelles pratiques.

Racks vélo mais aussi boxes vélo (urbain et non urbain) : ce point est un élément majeur pour le développement de la consommation du cyclotouriste. Son vélo doit pouvoir être laissé dans un espace lui permettant de poser son vélo sans l'abîmer (prenant en compte les largeurs des pneus pour certains types de racks), sans qu'il puisse être volé. (Le vol constituant le deuxième obstacle à l'usage du vélo après l'insécurité routière). Si le cyclotouriste ne peut pas laisser son vélo en toute quiétude, il ne s'arrêtera pas pour une visite.

La problématique du parking vélo a fait l'objet de la mise en place d'un [guide](#) sur le stationnement des vélos dans les constructions.

⇒ [Découvrir le projet spécifique](#) sur ce thème de la communauté du [Vallespir](#)

Le Département encourage le développement des services : [appel à projet vélo](#)

Les hébergements devront quant à eux pouvoir offrir des possibilités pour garer les vélos en toute sécurité, le plus souvent dans des endroits situés à proximité et clos.

2 - Les services liés directement à l'utilisation du vélo et à la pratique :

♦ **La réparation des vélos** : les réparateurs de vélo devront être inventoriés. Ils devront être complétés par de petits services d'urgence proposés par des prestataires.

Les prestataires marqués [Accueil Vélo](#) doivent disposer d'un kit de réparation ainsi que la liste des réparateurs situés à proximité.

♦ **Les loueurs de vélo** : en fonction des situations géographique des listes de loueurs, liste des types de vélos disponibles mais aussi des informations locations liées à la pratique : casques, remorques enfants, sacoches ...

⇒ Retrouver les loueurs de vélos sur la carte Vélo et sur le [site grand public de l'ADT](#)

♦ **Points de recharges** Vélos à Assistance Electrique (VAE) : points individualisés ou possibilité de recharge dans des commerces, les deux options sont possibles. Économiquement, un cyclotouriste qui aura la possibilité de recharger sa batterie dans un restaurant aura tendance à consommer sur place. [Découvrir point de recharge du dispositif Sydel 66](#) dans les Pyrénées-Orientales.

♦ **Traces des itinéraires disponibles** GPS, téléphone mobiles ... les clientèles sont aujourd'hui connectées. Il faudra donc pouvoir mettre à leur disposition des informations sur les connexions possibles (sites, hébergements..) et des possibilités de mise à disposition de traces GPS qui pourront être téléchargées. Les traces utilisées seules (sans support de signalisation terrain) seront plutôt réservées à des

clientèles expertes. Pour une clientèle loisir, à ce jour, il est recommandé de ne pas les substituer à la signalisation routière. Ces clientèles ayant besoin de repères et réassurance.

⇒ Retour en image sur les équipements liés aux services [ici](#)

3 - Séjours en itinérance, des services supplémentaires seront inventoriés :

- ◆ **Lavage du linge** : buanderie ou service fourni dans l'hébergement, laveries.
- ◆ **Services de bagagerie** : (non applicable pendant le plan Vigipirate hors entreprises spécialisées)
- ◆ **Transport de bagages** et/ou de vélo : d'un point à un autre (services de taxis ou de transporteurs spécialisés). Plus d'informations [ici](#).

I'offre touriSTIQUE

4 - MANGer

Un inventaire des services de proximité sur un périmètre d'un kilomètre autour des itinéraires devra être créé.

Les points d'alimentation en fonction de la situation des itinéraires pourront comprendre différentes typologies d'offres :

- **commerces alimentaires**
- **restaurants**
- **producteurs de terroir avec point de vente**
- **bars - restaurants**
- **ou service de panier repas depuis un hébergement**
- **Les aires de pique-nique avec** géolocalisation des points tables pique-nique autour et sur l'itinéraire avec qualification des aires de pique-nique (poubelles, points d'eau..).

5 - découvrir, visiter

Les sites à visiter seront inventoriés sur un périmètre de **5 km** autour des itinéraires : **lieux de visites et de loisir**. Ces sites peuvent également entrer dans la démarche de labellisation [Accueil Vélo](#).

Ils devront posséder des racks vélos ou solutions pour parquer les vélos en toute sécurité (local clos, abri sécurisé ...). Ils ne seront pas positionnés si leur accès depuis l'itinéraire est jugé dangereux à vélo.

- Professionnels de l'accompagnement et de l'encadrement vélo.

⇒ Retrouver les accompagnateurs de vélos sur la [carte Vélo](#).

6 - dormir, séjourner

Les hébergements seront inventoriés sur un périmètre de **5 km** autour des itinéraires possédant des possibilités de garer un vélo en toute sécurité (local individuel, espaces clos...). Les hébergeurs devront pouvoir s'adapter aux demandes de cette clientèle sur les points déjà abordés : météo dépendance, assistance en cas de petites avaries, préparation de panier pique-nique.. Mais aussi pour certaines clientèles de possibilités de repas adaptés à une pratique plus sportive.

ADT des Pyrénées-Orientales - 2 Boulevard des Pyrénées - 66005 Perpignan France
info@adt66.com [+33 \(0\) 4 68 51 52 53](tel:+330468515253)